

POLÉMIQUE

Seuls les jet-skis électriques seront autorisés sur le Léman savoyard

Par Luc Besançon. Mis à jour à 13h44 1 [Commentaire](#)

Dernier rebondissement sur l'autorisation ou non des motomarines, le sous-préfet de Thonon annonce une réglementation très stricte, n'autorisant que les engins électriques.



Image: Lucien Fortunati

Signaler une erreur

Vous avez vu une erreur? Merci de nous en informer.

Partager & Commenter



Google-Publicité

Pellets-Preisbarometer

Unabhängig & neutral. Jetzt die aktuellen Preise checken!

www.pelletpreis.ch/

Augmentez votre CA de 32%

Améliorer vos performance avec CRM
Salesforce. Essai gratuit 30j!

www.salesforce.com/fr

La pratique du motonautisme sur le lac Léman savoyard sera bien autorisée, mais fortement encadrée. Les horaires de pratique seront limités, de Lugrin à Meillerie, entre 14 et 17h. Seuls les engins à propulsion électrique seront autorisés, à plus de 600m des berges, leur progression pour atteindre cette zone devant se faire à la perpendiculaire de la rive, à vitesse réduite. Il n'y aura pas d'autorisation pour une base de motonautisme sur le domaine public. Voilà qui devrait satisfaire les opposants. Pas vraiment. Ils continuent de réclamer par pétition l'interdiction totale.

Depuis le 18 septembre, la polémique ne cesse d'enfler. C'est à cette date que l'interdiction totale a été annulée par la Cour administrative de Lyon, qui la juge contraire à la liberté de circulation, et qui motive sa décision par la taille du lac qui doit «permettre de trouver des aménagements».

Aménagements que le sous-préfet de Thonon vient donc de rendre publics, sans toutefois faire

taire la polémique. Un collectif «Léman sans jet-ski» a déjà réuni 2000 signatures et lance un rassemblement de tous les opposants, samedi 13 décembre à Thonon, place du Château.

0